

le Sénat adopte l'article 1 sur "l'engagement de la communauté éducative" sans modification

7-9 minutes

Le Sénat a adopté, mardi 14 mai 2019, l'article 1 sur "l'engagement de la communauté éducative" du projet de loi "pour une école de la confiance", sans modification par rapport au texte de la commission. Par ailleurs, les sénateurs ont voté la "possibilité d'effectuer une retenue sur les allocations familiales versées aux parents d'élèves de moins de 16 ans" en cas d'absentéisme, ainsi que la présence dans les classes des drapeaux, de l'hymne national et de la devise républicaine. Auparavant, les groupes politiques s'étaient positionnés sur le texte lors de la discussion générale.



L'hémicycle du Sénat, le 14 mai 2019, lors de la discussion générale autour du projet de loi "pour une école de la confiance"
Capture d'écran - senat.fr

L'[article 1](#) du [projet de loi](#) pour "une école de la confiance" sur "l'engagement de la communauté éducative", a été adopté en séance publique au Sénat mardi 14 mai 2019. Les termes de cet article sont ceux issus de la commission sénatoriale puisque tous les amendements le modifiant ont été rejetés, de même que ceux

demandant sa suppression (228 contre ; 111 pour).

Voici l'article adopté : "L'engagement et l'exemplarité des personnels de l'éducation nationale confortent leur autorité dans la classe et l'établissement et contribuent au lien de confiance qui unit les élèves et leur famille au service public de l'éducation. Ce lien implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des professeurs, de l'ensemble des personnels et de l'institution scolaire".

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, a indiqué que "la nouvelle rédaction du Sénat ([lire sur AEF info](#)) apporte une amélioration. Aussi, je souscris pleinement à l'ajout du terme 'autorité'". Et le ministre d'ajouter : "L'enjeu de l'article 1 est le respect des professeurs. La deuxième phrase de l'article est essentielle [...] et fonde le fait que l'on doit le respect aux professeurs et accentue la protection que nous leur devons".

Pour rappel, le texte issu de l'Assemblée nationale était rédigé ainsi : "par leur engagement et leur exemplarité, les personnels de la communauté éducative contribuent à l'établissement du lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation. Ce lien implique également le respect mutuel entre les membres de la communauté éducative, notamment le respect des élèves et de leur famille à l'égard de l'institution scolaire et de l'ensemble de ses personnels."

Le retrait d'allocations familiales adopté

Un [article additionnel](#) (et un [sous-amendement](#)) prévoyant la "possibilité d'effectuer une retenue sur les allocations familiales versées aux parents d'élèves de moins de 16 ans" a été adopté. Le rapporteur Jacques Gersperrin (LR, Doubs) s'est prononcé en faveur de cet article qui indique que cette retenue s'effectuera "dans le cas où, au cours d'une même année scolaire, une nouvelle absence de l'enfant mineur d'au moins quatre demi-journées sur un mois est constatée en dépit de l'avertissement adressé par l'autorité de l'État compétente en matière d'éducation".

Jean-Michel Blanquer a émis un avis favorable bien qu'expliquant que la "responsabilisation des familles au travers d'un contrat me paraît recevable", mais en précisant que des mesures seraient prises dans le cadre du deuxième volet du plan violence ([lire sur AEF info](#)).

D'autres articles et amendements ont été adoptés mardi 14 mai 2019 au chapitre 1er du projet de la loi relatif à "l'engagement de la communauté éducative" :

- l'[article 1er bis AA](#) sur la "prise en compte des inégalités territoriales dans la répartition des moyens du service public", sans modification ;
- l'[article 1er bis A](#) sur la "présence obligatoire du drapeau français, du drapeau européen et des paroles du refrain de l'hymne national dans toutes les salles de classe". Un [amendement](#) adopté ajoute l'affichage de la devise républicaine.
- l'article 1er bis, supprimé en commission, est rétabli - et réécrit - par un [amendement](#) adopté prévoyant que "toute carte de la France affichée dans une salle de classe d'établissement du premier et du second degrés doit représenter les territoires français d'outre-mer".
- l'[article 1er bis C](#) précisant qu' "aucun élève ne doit subir de harcèlement scolaire", ainsi qu'un [amendement](#) du gouvernement visant à "préciser le droit de tout élève à ne pas être victime de harcèlement de la part d'autres élèves".
- un [amendement](#) à l'[article 1er bis EA](#) (ce dernier étant lui aussi adopté) précise que la formation scolaire favorise également à "l'éducation manuelle".

Au total, 43 amendements ont été examinés ce 14 mai 2019. Il en reste 451. L'examen du projet de loi en séance au Sénat se poursuit jusqu'à vendredi 17 mai, suivi d'un vote solennel mardi 21 mai 2019. Le projet de loi devrait ensuite être examiné en commission mixte paritaire (CMP), dont la date n'est pas encore connue.

que pensent les groupes du sénat du projet de loi ?

Voici les positions exprimées par différents groupes sur le projet de loi (version issue de la commission) lors de la discussion générale :

LR. Le projet de loi contient "trop d'incertitudes que le Sénat essaie de rectifier", assène Jacques Gasperrin (Doubs). "Y avait-il nécessité de rendre l'instruction obligatoire à 3 ans sans se soucier des incidences financières sur les collectivités ?", s'interroge-t-il. "La cellule familiale doit rester le premier éducateur des enfants",

ajoute Stéphane Piednoir (Maine-et-Loire). Olivier Paccaud (Oise) déplore une loi "fourre-tout, sans harmonie et sans ambition".

SOCR. "Vous initiez depuis 2 ans une vaste transformation du système éducatif marqué par l'autonomisation des établissements, la mise en concurrence, et l'introduction d'une école à 2 vitesses", déclare Maryvonne Blondin (Finistère) au ministre. "Vous ne proposez pas une vision politique de l'éducation mais comptable qui se demande comment trouver des professeurs les moins chers", ajoute Marie-Pierre Monier (Drôme), qui considère que ce texte met en place "une concurrence des établissements sous couvert d'expérimentation".

Union centriste. "La cohérence entre les mesures du projet de loi n'est pas d'une grande évidence", estime Laurent Lafon (Val-de-Marne). Il regrette la "maladresse" avec laquelle a été introduit l'amendement sur les EPLESF et estime que le projet de loi pourrait "aller plus loin" en matière d'expérimentation.

CRCE. Pour Céline Brulin (Seine-Maritime), ce projet de loi "est d'essence ultra-libérale et sape les fondements de notre système scolaire". Elle estime notamment que la création des EPLEI "entérine une école à deux vitesses".

Le Sénat a repoussé une motion de renvoi, visant à rejeter le texte sans l'examiner, proposée par le groupe Communiste, républicain, citoyen et écologiste. Par la voix de Pierre Ouzoulias (Hauts-de-Seine), le groupe a dénoncé un texte "sans ambition" et un projet "élitiste", qui suscite "la défiance" de la communauté éducative et des parents. Le sénateur a accusé le gouvernement de "cacher ses réelles intentions politiques" pour l'école.